

# **PROGRAMME ACADÉMIQUE DE PRÉVENTION 2020**



Axes de travail	Objectifs	Moyens mis en œuvre et services mobilisés	Résultats attendus
<p><b>1. Intégrer la santé et la sécurité au travail dans la gouvernance des académies</b></p>	<p><b>1.1 Renforcer la prévention des risques professionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les préventeurs (assistants de prévention du 1<sup>er</sup> degré et du second degré, des CIO et services) dans chacun des départements à l'évaluation des risques avec la nouvelle trame du document d'évaluation des risques professionnels (DUERP)</li> <li>• Diffuser des exemples d'évaluation des risques pour des unités de travail spécifiques à l'attention des écoles, des EPLE et des services</li> </ul> <p><b>1.2 Poursuivre la prévention des risques psychosociaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un plan de prévention des risques psycho-sociaux dans le cadre d'un groupe de travail du CHSCT académique</li> <li>• Focus sur la nécessité d'évaluer les RPS à l'aide de la nouvelle trame du DUERP dans les formations</li> <li>• Diffusion d'exemples d'évaluation de RPS dans des DUERP</li> </ul>	<p>Plan de formation académique</p> <p>Site internet de l'académie</p> <p>Groupe de travail composé de membres représentants du personnels, médecins de prévention, psychologues, CPA</p> <p>Site internet de l'académie</p>	<p>5 journées de formation</p> <p>Au moins 6 exemples élaborés avec des équipes</p> <p>Proposer un plan de prévention des RPS avant fin 2020</p> <p>Au moins 3 exemples élaborés avec des équipes</p>

### 1.3 Initier des démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail

- Terminer les actions QVT - QVE en cours
  
- Informer les personnels des risques liés à l'usage du numérique

Directeur du cabinet  
du recteur, DFIE

Site internet de  
l'académie

Un retour d'expérience d'un  
chef d'établissement au GT  
RPS

Une rubrique dédiée à la  
prévention des risques  
numériques publiée avant juin  
2020

Une formation organisée par la  
DANE et la DRH pour les APC,  
les IEN, les membres du  
CHSCTA et les principaux

Axes de travail	Objectifs	Moyens mis en œuvre et services mobilisés	Résultats attendus
<p><b>2. Développer une médecine de prévention intégrée</b></p>	<p><b>2.1. Associer systématiquement les médecins de prévention à tous les travaux et dispositifs mis en place dans le cadre de la politique de prévention de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'académie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Associer les médecins de prévention au groupe de travail « prévention des RPS »</li> <li>• Associer les médecins de prévention à l'ensemble des travaux du CHSCTA notamment dans le cadre des réunions de l'instance et des visites</li> </ul> <p><b>2.2. Poursuivre les efforts en faveur du recrutement des médecins de prévention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher des médecins de prévention</li> <li>• Rechercher des médecins collaborateurs tutorés par les médecins de prévention</li> </ul> <p><b>2.3. Constituer une équipe pluridisciplinaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le recrutement d'infirmiers en santé au travail</li> </ul>	<p>Réunions du groupe</p> <p>Invitations</p> <p>Publication dans « place de l'emploi public » Campagne nationale</p> <p>Publication dans place de l'emploi public</p>	<p>Prise en compte des apports de la médecine de prévention dans les travaux du CHSCTA</p> <p>Recrutement d'au moins un médecin de prévention ou médecin collaborateur dans la Loire</p> <p>Recrutement d'au moins un infirmier santé au travail dans le Rhône</p>

Axes de travail	Objectifs	Moyens mis en œuvre et services mobilisés	Résultats attendus
<p><b>3. Mettre en place des actions de prévention en cas d'accidents de service ou de situations de travail dégradées</b></p>	<p><b>3.1. Analyser des accidents de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une journée de formation à l'analyse des accidents de travail destinée aux membres des 4 CHSCT de l'académie</li> <li>• Analyser des accidents de travail à la suite de la formation. Présenter cette analyse en réunion de CHSCT</li> <li>• Etablir un état des lieux des accidents de travail dans l'ensemble de l'académie</li> </ul> <p><b>3.2. Analyser des situations de travail dégradées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les actions menées en 2019</li> <li>• Formaliser des procédures</li> </ul> <p><b>3.3. Informer les personnels des modalités d'octroi du congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un état des lieux de la mise en place du CITIS</li> <li>• Informer les personnels des nouvelles démarches relatives à la déclaration des accidents de service</li> </ul>	<p>Convention avec un organisme de formation</p> <p>Enquête de CHSCT</p> <p>Réfléchir à des actions de prévention à portée générale. Traitement de données statistiques</p> <p>Travaux en lien avec les professionnels traitant ces situations</p> <p>Données statistiques</p> <p>Supports d'information</p>	<p>Formation des membres réalisée en 2020</p> <p>Analyse d'au moins un accident de travail</p> <p>Présentation des résultats statistiques au CHSCTA avant fin 2020</p> <p>Présentation des différents types de démarches en CHSCTA</p> <p>Présentation de l'état des lieux au CHSCTA en septembre 2020</p>

Axes de travail	Objectifs	Moyens mis en œuvre et services mobilisés	Résultats attendus
<p><b>4. Renforcer la prise en compte des risques liés aux bâtiments (amiante, qualité de l'air intérieur, radon)</b></p>	<p><b>4.1. Prévenir les risques liés à l'amiante</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un état des lieux des DTA des bâtiments concernés dans les 3 départements</li> <li>• Travailler avec les collectivités territoriales afin d'obtenir les fiches récapitulatives DTA pour le second degré (conseil régional, conseils départementaux, Métropole)</li> <li>• Proposer des actions permettant d'obtenir les fiches récapitulatives des DTA auprès des mairies</li> </ul> <p><b>4.2. Améliorer la qualité de l'air intérieur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les actions effectuées par les propriétaires des bâtiments dans le premier degré</li> <li>• Travailler en lien avec les collectivités territoriales et informer les chefs d'établissement et les adjoints gestionnaires des nouvelles mesures obligatoires.</li> </ul> <p><b>4.3. Faciliter la mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives au radon</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les chefs d'établissement et IEN</li> <li>• Etablir un état des lieux pour les bâtiments en zone 2 et 3</li> </ul> <p><b>4.4. Prévenir les risques thermiques</b></p>	<p>Enquête</p> <p>Partenariat</p> <p>Supports de communication</p> <p>Tableau de bord</p> <p>Partenariat</p> <p>Courriers</p> <p>Travail en lien avec la cellule du bâti récemment mise en place par le ministère</p>	<p>Recensement</p> <p>Mise à disposition des DTA obtenus sur le bureau virtuel des chefs de service concernés Diffusion de courriers types aux IEN</p> <p>Information et recensement</p> <p>Courriers adressés à tous les chefs d'établissement</p> <p>Présentation d'un état des lieux en CHSCTA</p>



**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**



Rectorat de Lyon

Pôle Ressources  
Humaines

Tel : 04 72 80 48 34

[cpa@ac-lyon.fr](mailto:cpa@ac-lyon.fr)